

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 30 septembre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Délibération n° CC-2022-039**Objet de la délibération : Délibération relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération à l'EPAGE MENELIK**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

Secrétaire de Séance : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Jacques PAUL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 213-12 du code de l'Environnement relatif aux EPAGE et aux EPTB.

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2017 portant représentation-substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein du Syndicat

d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) pour la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°22/01 du 22 février 2022 de la Commission Locale de l'Eau du SABA, relative à la modification statutaire du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc en EPAGE MENELIK ;

VU la délibération n°22/06 du 8 mars 2022 du Comité Syndical du SABA, approuvant les nouveaux statuts de l'EPAGE MENELIK ;

VU la délibération n°2022-90 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Agglomération Provence Verte approuvant la modification statutaire du syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc (SABA) en EPAGE MENELIK ;

VU la délibération n°2022-209 du 17 juin 2022 du Conseil de l'Agglomération Provence Verte relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération à l'EPAGE MENELIK ;

CONSIDERANT que dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts il siègera désormais à l'EPAGE MENELIK 37 délégués titulaires au lieu de 33 actuellement et que le nombre de délégués pour l'Agglomération Provence Verte sera de 3 délégués titulaires au lieu de 4 actuellement ;

CONSIDERANT que chacun des membres de l'EPAGE désigne selon les mêmes modalités autant de suppléants qu'il désigne de membres titulaires ;

CONSIDERANT que dans la délibération n°2022-209 du 17 juin 2022 seul 3 délégués titulaires ont été désignés ;

CONSIDERANT les candidats suivants déclarés :

	Titulaires	Suppléants
1	Sébastien BOURLIN	Quentin LANGUE
2	Magali PELISSIER	Diane FERNANDEZ
3	Claude PORZIO	Jean-Raymond MIOLA

CONSIDERANT que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Communautaire peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce type de scrutin » ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'annuler la délibération n°2022-209 du 17 juin 2022 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération à l'EPAGE MENELIK ;
- De procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein de l'EPAGE MENELIK à raison de 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont donc élus :

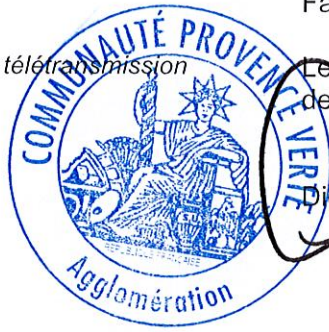
Titulaires	Suppléants
Sébastien BOURLIN	Quentin LANGUE
Magali PELISSIER	Diane FERNANDEZ
Claude PORZIO	Jean-Raymond MIOLA

- Et d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND